

**630 - Conservation et valorisation du patrimoine**

**630 - Conservation et valorisation du patrimoine  
- Propositions financières - Budget primitif  
2019 et proposition d'attribution d'une  
subvention à la Fédération des Sociétés  
d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace**

**Rapport n° CD/2018/101**

**Service Chef de file :**

K4 - Archives, Patrimoine, Mémoire

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le territoire bas-rhinois dispose d'une importante richesse patrimoniale, support de l'identité alsacienne, vecteur de développement local et touristique. La conservation et la valorisation du patrimoine, en lien avec de nombreux partenaires dans les territoires, et l'accès à la culture pour tous, constituent des axes forts de la politique du Département.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider de l'inscription au budget primitif 2019 d'un crédit de 934 945,56 € pour la conservation et la valorisation du patrimoine et de l'attribution d'une subvention à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	63010	F	Conservation, valorisation du patrimoine protégé	25 000,00	25 000,00
D	63010	I	Conservation, valorisation du patrimoine protégé	787 032,88	365 761,74
D	63020	F	Conservation, valorisation du patrimoine non protégé	13 015,00	13 450,00
D	63020	I	Conservation, valorisation du patrimoine non protégé	425 815,28	57 055,55
D	63030	F	Musées	108 000,00	103 000,00
D	63030	I	Musées	1 341 320,81	370 678,27
			<b>TOTAL</b>	<b>2 700 183,97</b>	<b>934 945,56</b>

Le patrimoine culturel, témoignage de l'histoire, des savoir-faire et traditions, entre pleinement dans les stratégies d'aménagement des collectivités territoriales pour leur territoire. Il convient de mieux le connaître, le conserver, le valoriser pour en faire émerger des lieux de vie, de rencontres, tout en veillant à préserver son histoire. Ainsi participe-t-il à l'identité alsacienne.

Le patrimoine alsacien constitue aussi un important vecteur de lien social, car il favorise la coopération des acteurs du territoire pour protéger ce bien commun fragile, le faire connaître et le rendre accessible à tous les publics. Il n'est pas question de « mise sous cloche » de ce patrimoine, plutôt d'intégration dans la vie de la société, comme un élément fondant son identité et soudant les habitants autour de sa préservation et de sa transmission.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la politique de conservation et de valorisation du patrimoine menée par le Département du Bas-Rhin s'organise autour de plusieurs axes et thématiques :

- l'entretien et la valorisation du patrimoine castral d'Alsace et des fortifications, avec notamment la poursuite de l'accompagnement financier et technique de l'engagement des associations et des propriétaires pour la rénovation et l'entretien des ruines de châteaux ;
- le soutien au patrimoine bâti (protégé ou non au titre des monuments historiques), comme identité des territoires et contributeur de leur pérennité, de leur rayonnement et de leur attractivité ;
- les cinq centres d'interprétation du patrimoine (CIP), reflets des savoir-faire, traditions et de l'histoire du département, qui, grâce à leur maillage territorial, favorisent l'accès des Bas-Rhinois à la culture, en synergie avec les équipements et les autres partenaires du Département.

Ces axes sont mis en œuvre de manière transversale, en lien avec les autres domaines d'intervention du Département (personnes en insertion, personnes âgées ou en situation de handicap, collégiens, touristes, etc.).

### **63010 – Conservation, valorisation du patrimoine protégé**

Crédits proposés au BP 2019 : 390 761,74 €

Le territoire bas-rhinois dispose d'une importante richesse patrimoniale, porteuse de l'identité alsacienne, source d'attractivité, support du vivre ensemble et de l'engagement citoyen. La conservation et la valorisation du patrimoine, notamment les châteaux forts et les fortifications, en lien avec de nombreux partenaires dans les territoires, constitue un axe fort de la politique patrimoniale du Département.

Cette politique se décline via deux axes :

- un dispositif instauré par délibération n° 71 de l'Assemblée départementale réunie le 27 octobre 2008, pour soutenir l'engagement bénévole ;
- la création du fonds patrimoine "châteaux forts d'Alsace" instauré par délibération n° 24 de l'Assemblée départementale réunie le 25 juin 2018.

Ainsi, cette politique, et notamment l'entretien et la restauration des ruines, trouve, entre autres, sa traduction dans la proposition d'inscription de 25 000 € de crédits de fonctionnement, destinés à permettre aux associations entretenant les ruines de châteaux forts ou les fortifications d'acquérir des équipements de protection de sécurité pour les bénévoles, ainsi que du petit matériel. L'entretien de ce patrimoine, généralement protégé au titre des Monuments Historiques, évite de lourds travaux de restauration ultérieurs, et permet également le développement du tourisme et l'utilisation sans risque des chemins de randonnée.

Outre ces crédits, le Département soutient activement l'engagement bénévole des citoyens au service de leur patrimoine par des compétences (techniques, juridiques, de mise en réseau...) qu'il met à disposition des différentes associations concernées.

Par ailleurs, ce patrimoine constitue un marqueur fort de la destination Alsace. Avec une centaine de ruines, l'Alsace est la région d'Europe qui possède la plus grande densité de châteaux forts de montagne. Il sert donc de socle au développement d'une politique touristique castrale alsacienne, portée notamment par Alsace Destination Tourisme et tous les acteurs de la filière (notamment le Département du Haut-Rhin qui développe, depuis 2016, un réseau similaire de veilleurs de châteaux forts). Afin de soutenir les travaux d'urgence visant à limiter le risque pour le public fréquentant les châteaux forts d'Alsace et

à empêcher la destruction irrémédiable de ce patrimoine, il est proposé que le Département mobilise, en 2019, une enveloppe d'investissement de 200 000 €.

Il est également proposé de décider d'inscrire 165 761,74 € en investissement, qui correspondent au solde des engagements pris par le Département dans le cadre des contrats de territoire.

### **63020 – Conservation, valorisation du patrimoine non protégé**

Crédits proposés au BP 2019 : 70 505,55 €

La conservation de l'identité patrimoniale alsacienne, la diffusion des savoirs et des connaissances auprès d'un public le plus large possible, ainsi que le soutien à la vie associative, constituent des priorités fortes du Département. Les crédits proposés permettront de participer au financement du Conservatoire du patrimoine religieux en Alsace (15 €), de plusieurs sociétés d'histoire (435 €), de la Fondation du patrimoine à hauteur de 2 000 € (cette fondation, depuis 2004, a soutenu plus de 300 projets patrimoniaux d'associations ou de collectivités locales, grâce notamment à des collectes auprès d'entreprises et de particuliers) et de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie (regroupant de nombreuses associations œuvrant dans le domaine de l'histoire et de la mémoire, et éditant des publications de grande qualité) par une subvention d'un montant maximum de 11 000 € pour soutenir ses activités en 2019.

L'objectif est de soutenir la participation des forces vives des territoires (associations, citoyens, entreprises, etc.) pour favoriser la préservation du patrimoine, la vie locale et le développement des territoires.

Il est également proposé de décider d'inscrire 57 055,55 € en investissement, qui correspondent au solde des engagements pris par le Département dans le cadre des contrats de territoire.

### **63030 – Musées**

Crédits proposés au BP 2019 : 473 678,27 €

Les crédits proposés doivent permettre au Département de poursuivre son soutien aux actions des Centres d'interprétation du Patrimoine (CIP), avec le souhait de toucher un public toujours plus large, y compris dans des territoires éloignés des grandes villes, et de développer, en milieu rural, la culture comme vecteur de lien social.

Un CIP est un lieu interactif où l'objet peut être manipulé, pour permettre à chaque visiteur de faire sa propre expérience, car l'interactivité, l'expérimentation et l'approche sensorielle (via des maquettes, des jeux, supports numériques etc.) sont privilégiées.

Les cinq CIP, répartis sur le territoire et représentatifs de thématiques emblématiques du Bas-Rhin (Les Ateliers de la Seigneurie à Andlau sur les gestes et savoir-faire, La Villa à Dehlingen sur l'archéologie, La Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen sur les arts et traditions populaires, le château de Lichtenberg sur le patrimoine et la création artistique, Point d'orgue à Marmoutier sur les orgues et flûtes du monde) fonctionnent en complémentarité.

Il est proposé que la mise en réseau de ces équipements soit poursuivie, via des actions qui prennent en compte différents publics, notamment les publics prioritaires au titre des compétences dont le Département a la charge (collégiens, personnes âgées, en situation de handicap, personnes éloignées socialement de la culture, etc.) et des actions de communication communes. Le Département entend, par ces aides, rendre la culture et l'expérimentation accessibles à tous. Cette ambition est facilitée par la mise en place de conventions d'objectifs avec les CIP, reprenant l'ensemble de ces actions.

Ce soutien départemental aux CIP se traduit par l'inscription de 103 000 € en fonctionnement.

Il est également proposé de décider d'inscrire 370 678,27 € en investissement, qui correspondent notamment aux engagements pris par le Département dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région (Pôle de conservation des musées de la Ville de Strasbourg), ainsi qu'au solde des engagements pris par le Département dans le cadre des contrats de territoire.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du code général des collectivités territoriales.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, réunie le 29 novembre, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 630 – Conservation et valorisation du patrimoine.*

*Le Conseil Départemental décide également d'attribuer à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, une subvention d'un montant maximum de 11 000 euros pour ses activités 2019.*

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY